

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 73		
Votants 83		
Suffrages exprimés : 83		

### Séance du 20 septembre 2017

N°170920-54

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON  
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET  
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE  
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

#### Absents :

MM Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

#### **Objet :**

**ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime (P.E.T.R) (compétences)**

**N°54**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants et L.5211-1 à L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime en date du 30 mai 2017 adoptant le nouveau projet de statuts en raison de l'extension et de la restitution de compétences, ainsi que la mise à jour sémantique,

Considérant que le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime a adopté le projet de modification statutaire comme suit :

- I) Modification sémantique : le Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux devient formellement, dans le projet de statuts, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Plateau de Caux Maritime ;
- II) Une compétence de base est ajoutée : l'article 2.3 intitulé Environnement et cadre de vie est inséré, portant sur l'élaboration, l'adoption et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- III) Une compétence optionnelle est supprimée : l'aménagement numérique ;
- IV) La composition du conseil syndical évolue également. Le nombre de délégués représentant la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre passe de 16 titulaires et 16 suppléants à 20 titulaires et 20 suppléants.

Vu l'avis favorable du Bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017,


**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime devenu le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Plateau de Caux Maritime telle qu'elle résulte de ce qui précède et du projet de statuts joint en annexe.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,



Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 54... - Séance du 20/09/17 est exécutoire.  
Date de réception en Sous-Préfecture : 28/09/17  
Date de publication : 28/09/17 - Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170920-170920-54-DE  
Date de réception préfecture : 28/09/2017

